



SAINT-MAURICE (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Sanctus Mauricius, Saint-Muris, Saint-Moris, Saint-Mauris-en-Montagne, Saint-Mauris-lès-Clairvaux, Saint-Mauris, et sous la première république, Mont-Fleury ou Champ-Fleury.

Situation : Le village est situé dans les montagnes de la rive gauche de l'Ain, sur le revers occidental d'un coteau.

Village de l'arrondissement de Saint-Claude, canton de Saint-Laurent, perception des Petites-Chiettes, bureau de poste de Clairvaux ; succursale ; à 7 km de Clairvaux, 19 km de Saint-Laurent, 35 km de Saint-Claude et 31 km de Lons-le-Saunier. La commune de Trétu a été réunie à celle de Saint-Maurice le 11 septembre 1822.

Altitude 750 m.

Le territoire est limité : au nord par le ruisseau de Ronay, qui le sépare de celui des Petites-Chiettes ; au sud par Crilla ; à l'est par Saint-Pierre et La Chaux-du-Dombief, et à l'ouest par Crilla. Trétu, la Grange de Moutey, le Brassus, la grange de Combe-Raillard et la Vassière, font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 28, de Clairvaux à Morez, par les chemins vicinaux tirant à Clairvaux, à Prénovel, à La Vassière, à Châtel-de-Joux, à Étival et à Saint-Pierre, et par le ruisseau du Grand-Bief, sur lequel existaient jadis plusieurs moulins.

Les maisons sont groupées, construites en pierre, couvertes bardeaux ou en tuiles. Un grand nombre ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Leur disposition les expose à de fréquents ravages par les eaux.

Population : en 1790 : de Saint-Maurice, 442 habitants, et de Trétu, 104 habitants ; population réunie en 1846, 561 ; en 1851, 573, dont 292 hommes et 281 femmes ; 136 maisons, savoir : à Saint-Maurice, 116 ; à Trétu, 20 ; 158 ménages. En 2002, fusionnée avec Crillat : 209 habitants.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans les grandes villes.

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1752.

Vocable : Saint-Maurice.

Série communale à la mairie depuis 1793. La série du Greffe déposée aux archives départementales a reçu les cotes 3 E 875, 3 E 6755 à 6761, 3 E 7952 et 7953. Tables décennales : 3 E 1356 à 1364.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 998- 999, 5 Mi 22 et 5 Mi 1185.

Cadastré : exécuté après 1854 : 1218 Ha 73 a, divisé en 3217 parcelles que possèdent 234 propriétaires , dont 46 forains ; 618 Ha en bois, 366 Ha en terres labourables, 170 Ha en pâtures, 27 Ha en prés, 23 Ha en friches, broussailles et murgers, 3 Ha 80 a en sol de bâtiments et 2 Ha en jardins.



Le sol, montagneux, froid et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, beaucoup de méteil d'orge et d'avoine, des pommes de terre, du foin, peu de chanvre et de fourrages artificiels. On importe la moitié des céréales et le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques porcs qu'on engraisse et des volailles. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre ordinaire, à bâtir et de taille, de couleur blanche, de bonne qualité, et de la pierre à chaux.

Les habitants fréquentent les marchés de Clairvaux et de Lons-le-Saunier. Leur principale ressource consiste dans l'équarrissage et le commerce des bois de construction et dans l'agriculture.

Il y a deux fromageries, dans lesquelles on fabrique annuellement 15.000 kg de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église, un cimetière en dehors du village, un presbytère ; quatre fontaines, dont trois avec abreuvoirs et 189 Ha 14 a de bois et pâtures. La section de Trétu a 77 Ha 49 a de pâture et bois. Il n'y a point de maison commune. L'école, fréquentée en hiver par 40 garçons et 40 filles, occupe un logement loué à cet effet.

Bois communaux : Saint-Maurice, 97 Ha ; coupe annuelle, 2 Ha 18 a. Trétu, 53 Ha ; coupe annuelle, 1 Ha 32 a.

NOTICE HISTORIQUE

Les environs de Clairvaux sont riches en monuments sacrés des temps celtiques. *La Pierre-qui-vire* de Crilla, le *Rocher de Gargantua*, la *Roche de Prin-Pela*, les lacs de Clairvaux, d'Ilay, de Narlay, sont entourés de croyances qui prouvent que la religion druidique s'était retranchée dans les montagnes de la rive gauche de l'Ain, comme dans un dernier rempart. Le *Foyard ferré*, la *Pierre de l'autel*, le *Champ des feux*, à Saint-Maurice, appartiennent à la théogonie de ces siècles primitifs. Les religieux de l'abbaye de Saint-Oyan qui, au V^e siècle, vinrent fonder des colonies dans le Grandvaux et à Ilay, érigèrent probablement un édicule en l'honneur de saint Romain, dans le lieu dit *sur Saint-Romain*, à la place de quelque oratoire païen. Le vocable de Saint-Maurice, donné à une chapelle très ancienne, indiquerait que cet édifice fut construit au milieu d'un cimetière antique. Au XII^e et XIII^e siècles, le territoire de Saint-Maurice était vivement disputé entre les seigneurs de Clairvaux, de Crilla, de Châtillon-sur-Courtine, les religieux de Bonlieu, du Grandvaux et une foule de petits vassaux, tels que les familles de la Rochette, de Vertamboz, de Cognat, de Chilly, de Crilla, de Saint-Maurice, de Grand, d'Autriset, qui y tenaient en fief ou en franc-allevé, des forêts et des pâturages plus ou moins étendus.

Seigneurie : La seigneurie principale de Saint-Maurice, avec la justice haute, moyenne et basse et les communaux, appartenait indivisément dans l'origine, aux seigneurs de Clairvaux et de Crilla. Leurs droits indéterminés soulevaient fréquemment des contestations. Après une guerre de quelque durée, Humbert, sire de Clairvaux, et Jacques de Montmoret, sire de Crilla, se décidèrent à nommer des arbitres. Par une sentence de l'an 1298, il fut décidé que les vassaux du sire de Clairvaux continueraient à tenir en fief de lui, comme par le passé ; qu'il en serait de même pour le sire de Crilla, et que tout le surplus du territoire, ainsi que la justice, les communaux, appartiendraient par moitié entre ces deux seigneurs ; que cependant la portion des sires de Crilla relèverait des sires de Clairvaux. Le 15 novembre 1527, Hector de Chassal, écuyer, seigneur de Crilla, et Louise d'Usier, son épouse, vendirent à Nicolas de Gilley, écuyer, et seigneur de Marnoz et de Villers-Farlay, et à Jeanne de Marnix, son épouse, les seigneuries de Crilla, Trétu, et sa moitié de Saint-Maurice. Nicolas de Gilley ayant refusé ou négligé de faire ses devoirs de fief de cette moitié au seigneur de Clairvaux, ce dernier la confisqua et en fit prononcer la commise en sa faveur, par arrêt du parlement de Dole, du 25 février 1556. Dès ce moment, les seigneurs de Clairvaux

furent seuls seigneurs de Saint-Maurice. Les seigneurs de Crilla n'y conservèrent que quelques fiefs particuliers, qui avaient toujours relevé de Crilla, et une portion de dîme qu'ils tenaient en franc-alleu.



Charte d'affranchissement : elle est datée du 24 avril après Pâques 1383, et renferme un préambule intéressant pour l'histoire du village. Henri, sire de Villersexel et Clairvaux, et Jean, sire d'Andelot et de Crilla, considérant leur intérêt, déclarèrent affranchir leurs sujets présents et futurs de Saint-Mauris, même ceux de leurs vassaux, de toute main-morte, tailles, quises, prises et exactions, et autorisèrent les plus proches parents d'un défunt à lui succéder.

Ils permirent aux habitants : 1° de couper du bois vif dans leurs forêts pour construire, et des bois morts pour leur chauffage et même pour le vendre à Clairvaux ; 2° de chasser toutes bêtes sauvages ; 3° de disposer de leurs meix, maisons et curtils, à charge de payer les cens stipulés lors des abergeages. Les sujets restaient soumis au guet en temps de guerre dans les châteaux de Clairvaux et de Crilla ; à la banalité des fours et des moulins, et à l'impôt des quatre cas.

Fief de la Tour de Saint-Maurice : ce fief important consistait dans la justice moyenne et basse sur un assez grand nombre de meix, et dans des cens en grains et en argent. Il dépendait, pour la haute justice, de la baronnie de Crilla. Une famille noble du nom de Saint-Mauris le posséda pendant plusieurs siècles. On compte plusieurs de ses membres parmi les bienfaiteurs de la chartreuse de Bonlieu. Plusieurs branches de cette maison s'établirent à Salins, Pontarlier et Vuillafans. Le 13 décembre 1589, Claude de Saint-Mauris et Louise de Reculot, son épouse, vendirent à Gérard de Marnix et à Salomé Gaillard, son épouse, le fief de la Tour Saint-Mauris, qui dès ce moment fut uni à la seigneurie de Crilla.

Tour de Saint-Maurice : centre du fief précédent, elle était carrée et très épaisse. Elle était revêtue au dehors de grosses pierres de taille, en pointes de diamant et percée de canonnières. La porte était garnie d'un fort mâchicoulis et de créneaux. On regardait cette tour comme un poste avancé très propre à défendre le château de Crilla. Il n'en reste que la partie inférieure, qui fait partie de l'habitation de M. Malfroy. En 1737, il n'y manquait que la toiture.

Prévôté : il y avait à Saint-Maurice un fief de prévôté, possédé par une branche de la famille de Saint-Mauris, surnommée de Perret. Jean, dit Perret de Saint-Mauris, chevalier, mourut en 1250, laissant pour héritier Ponce de Clervaux, l'un de ses fils. En 1318, Jeanne du Vannel, dame de Crilla, voulant récompenser les services que lui rendait Girard Bonnet, d'Uxelles, son bien-aimé, lui donna en fief, pendant sa vie, moitié de la prévôté et des amendes de la ville de Saint-Maurice.

Seigneurie de Trétu : Trétu était une seigneurie en haute, moyenne et basse justice, qui relevait directement du château d'Arlay. Certains meix seulement dépendaient de la baronnie de Crilla. Adrien de Ronchaux, qui possédait cette terre du chef de Catherin de Ronchaux, son père, et d'Emard de Ronchaux, son aïeul, la vendit le 14 juin 1600, à Gérard de Marnix, chevalier. Aussitôt que Philippe-Guillaume de Nassau eut connaissance de cette aliénation, il donna des ordres pour exercer le droit de retenue. M. de Marnix alla trouver ce prince à Bruxelles, et eut beaucoup de peine à se faire maintenir dans l'effet de son acquisition. Le prince d'Orange avait des griefs contre M. de Marnix, mais nous n'en connaissons pas la nature.

Église : Saint-Maurice dépendait de la paroisse de Clairvaux. Le mauvais état des chemins, l'éloignement de l'église, les neiges qui couvraient le sol près de la moitié de l'année, privaient les habitants du service divin, et laissaient souvent les morts sans sépulture pendant plus d'un mois. Il y avait dans le village une chapelle très ancienne, mais on y célébrait les offices que les jours de fêtes. Par un décret du 3 juin 1671, l'archevêque de Besançon érigea cette chapelle en succursale, pour Saint-Maurice, Crilla, Trétu et Bouzailles, et y autorisa la bénédiction d'un cimetière. Le prieur de Clairvaux en resta curé primitif. L'église est située à l'extrémité occidentale du village. Elle se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, d'un chœur et d'une sacristie. Le chœur, qui était la chapelle primitive, est du style ogival. La nef n'a été ajoutée qu'en 1670. Cet édifice est en très mauvais état et va être prochainement remplacé. On y remarque un grand nombre de pierres tombales, et un beau reliquaire d'argent doré et guilloché avec une

extrême recherche ; il représente un chevalier armé à la manière du XVI^e siècle. C'est une image de saint Maurice, chef de la légion Thébaine. De la main droite, le héros martyr s'appuie sur une lance terminée par une bannière, où l'on voit une croix tréflée. De la gauche il porte son bouclier, monté d'un rubis. Il a aux côtés une épée, sur laquelle on lit d'un côté, 1. Perrey, et de l'autre, 1616 ; c'est le nom de l'auteur de la statuette et la date de son exécution. On prétend que cet ouvrage fut fait à Milan, et donné à la chapelle par une dame de Marnix ou de Beaufremont. Cet objet d'art, livré au district d'Orgelet en 1790, fut racheté, moyennant 12 F, par M. Lesnes, qui le réintégra dans l'église de Saint-Maurice. Il est évident que ni les vendeurs, ni l'acheteur n'en connaissaient le véritable prix.



Bibliographie :. Annuaire du Jura, 1850. Archives de la Préfecture. La route des communes du Jura, 2001.